

## PROBLEME PAIEMENT EN 4X PAR CB

## Par chubby64, le 28/02/2013 à 13:58

Bonjour , j'ai un problème avec la Maison de Valérie auprès de qui j'ai effectué une commande le 20 mars 2012 avec le choix de paiement en 4x sans frais. Pas de problème apparent, je vous précise que mon compte est toujours suffisamment alimenté. Au mois d'octobre, je reçois un courrier de la part de la Maison de Valérie m'indiquant que ma carte bancaire était expirée (effectivement elle a été renouvelée en septembre) et me demandant de communiquer mes nouvelles cordonnées pour permettre les paiements suivants. Là je m'interroge, mes paiements devant se terminer en juin, je ne comprends pas pourquoi il en reste à prélever en septembre. s'agissant de petites sommes, je reconnais que je n'avais pas pointé mes relevés de comptes. Je leur écris pour avoir des explications, pas de réponse bien sûr

Parallèlement, je vérifie sur mon compte bancaire et je constate que 2 paiements ont été effectués à des dates incongrues entre avril et août et qu'il semble effectivement en manquer 1. En attente de leurs explications, appel et courrier infructueux, je laisse courir. Je reçois maintenant un menace en contentieux avec 30 € de frais à peu près. Je suis un peu en rogne, et je voudrais savoir s'il n'existe pas un moyen de contester, sachant que leur attitude est un peu agressive alors que c'est eux qui ont visiblement eu un problème technique à l'émission des paiements.

Merci de votre réponse

## Par janus2fr, le 28/02/2013 à 18:34

## Bonjour,

Il y a effectivement peut-être eu un problème, mais cela n'efface pas pour autant votre dette. Or, au moment où le commerçant vous a demandé de payer le solde, vous avez fait preuve de mauvaise volonté pour payer (en ne communiquant pas vos coordonnées bancaires). Vous pensiez certainement pouvoir faire une bonne affaire en ne payant pas le dernier quart de l'achat, mais cela ne marche pas à tous les coups.

Essayez de négocier pour ne pas payer de pénalités et régler rapidement ce que vous devez.